



Anse Caritan 97227 Sainte-Anne
Tèl : 0696 166 167/0696 97 36 45
0696915661
eco_loisirs@yahoo.fr
Siret 43889315800024
IBAN : FR7610107002540034051050069
BIC : BREDFRPPXXX

Le Client :
Groupe Représenté par :
Téléphone :
Portable :
Email :
N° Siret pour Chorus :

DEVIS/BON POUR ACCORD ASSOCIATION
DATE du DOCUMENT :

DESIGNATION	Qté	P.U. TTC €	Total TTC €
PARC AQUATIQUE			
1 HEURE		9.00	
2 HEURES CONSECUTIVES		15.00	
1 JOURNEE		25.00	
SUPPLEMENT ANIMATION (challenge aquatique en équipes : Duels, courses, matchs, défis)		+ 4.00	
BAIN AMENAGE & SURVEILLE			
1 JOURNEE		185.00	
½ JOURNEE		155.00	
Pas de crédit - Mode de paiement prévu :		Total HT	
Espèces	EUROS	Total TVA (2,1 %)	
Chèque (libellé à ECO LOISIRS)		TOTAL TTC	
CB sur place ou à distance			
Bon administratif (bon de commande à présenter <u>avant</u> la prestation)			

NB : Sans notification écrite par le client d'une modification de l'effectif 24h avant le jour de la prestation, la facturation définitive prendra en compte a minima l'effectif indiqué ci-dessus.

<u>Date des animations :</u>
<u>Heures choisies</u> (entre 10h et 17h30, pause de 13h à 13h30) :
<u>Lieu d'installation</u> : MAYA BEACH CLUB ANSE CARITAN
<u>Nombre de participants :</u>
<u>Age</u> : ans
<u>Obligations particulières</u> :
* gratuité pour les animateurs obligatoires (1/8 pour les 7-12 ans et 1/5 pour les 3-6 ans), au-delà, tarifs ci-dessus
* interdits sur les jeux : montre, bijoux, lunettes, chaussures et tout autre objet autre que maillot de bain

CONDITIONS GENERALES

2- ECO-LOISIRS s'engage à :

- a) Utiliser du matériel en bon état de toute pièce
- b) mettre sur le site du personnel formé pour assurer l'utilisation des matériels utilisés,
- c) justifier de la souscription d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile, laquelle se limitant aux participants munis des gilets de sauvetage fournis.

2- ECO-LOISIRS décline toute responsabilité en cas de dommage corporel non survenu par le fait de son matériel ou de son personnel

3- Le Client s'engage à :

- a) Fournir un encadrement des enfants en déplacement par du personnel qualifié et en nombre suffisant.
- b) Notifier toute modification de l'effectif 24h avant le jour de la prestation, Le cas échéant la facturation définitive prendra en compte a minima l'effectif indiqué sur la présente pro forma.
- c) Veiller à ce que le règlement établi au MAYA Beach Club concernant les conditions d'utilisation des activités et la bonne conduite générale soient respectés. Dans le cas contraire, le MAYA Beach Club se réserve le droit de stopper ses animations si la sécurité s'en trouve menacée, du fait des utilisateurs ou même pour cause d'intempéries.
- d) Justifier être correctement assuré pour sa responsabilité civile et les autres risques, incendie, vol, etc, concernant toutes les personnes et objets relevant de sa structure.
- e) Payer 100 % de la prestation sur site avant le début de la prestation. Il est expressément convenu que le prix de la prestation est forfaitaire et dû dès lors que le Prestataire est en mesure d'exécuter la prestation.
- f) Tout retard de règlement donnera lieu au calcul d'intérêts moratoires et à des pénalités forfaitaires de 40.00€.
- g) Accepter l'utilisation de ses contacts à des fins promotionnelles ou d'information par le prestataire et autorise la publication des photos et vidéos de ses participants sur la communauté de Maya Beach Club

BON POUR ACCORD

Le bon pour accord engage votre entière responsabilité.
Nous vous engageons à vérifier soigneusement tous les éléments de ce document.

Date :

Signature & cachet :

LE PARC AQUATIQUE EN PHOTOS :
(Photos non contractuelles)

